



Colloque AMORCE

Pour une planification énergétique
plus performante

5 avril 2016

Mettre en œuvre une politique énergétique dans un PLU

Frédéric GUILLOT, Direction Urbanisme - Mixité sociale
Thomas HONORÉ, Direction Energie - Climat
Grand Poitiers

Communauté d'Agglomération Grand Poitiers

140 000 habitants

237 km²

13 communes

2017 :

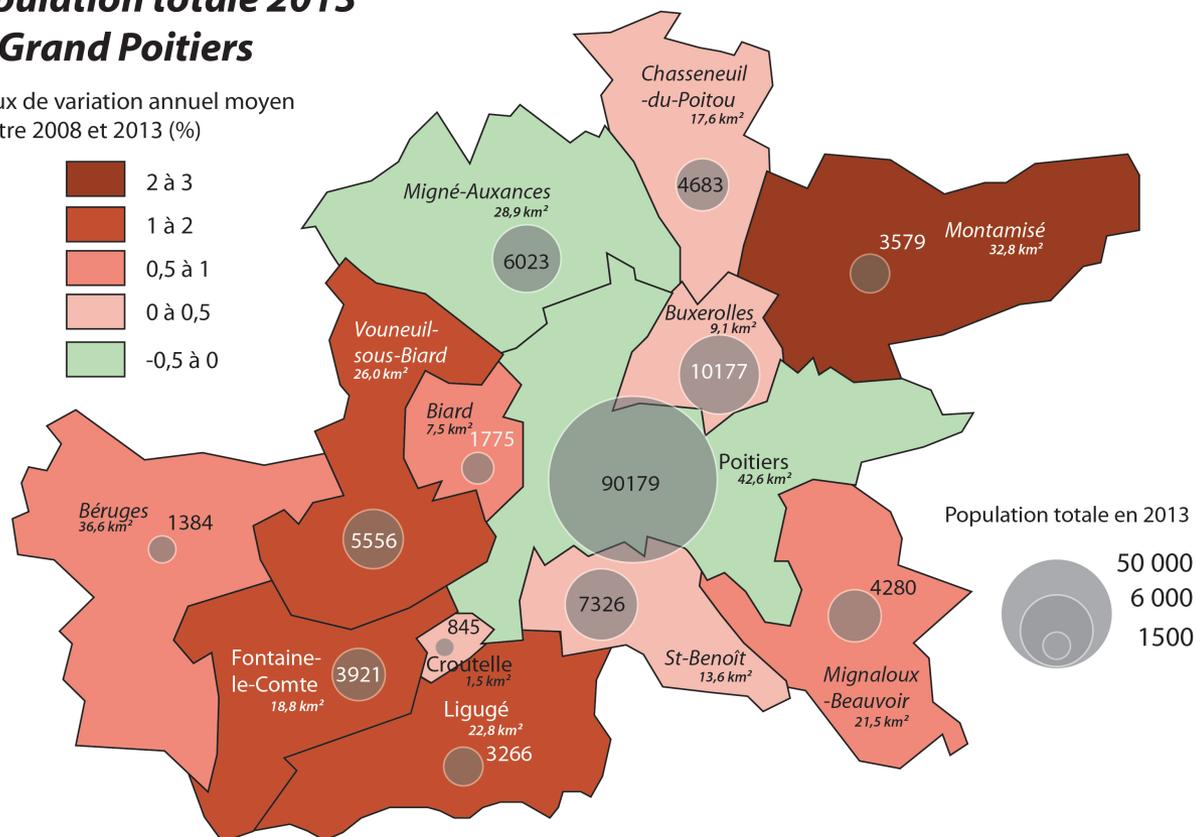
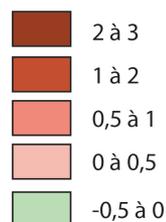
Communauté urbaine

42 communes

190 000 habitants

Population totale 2013 de Grand Poitiers

taux de variation annuel moyen
entre 2008 et 2013 (%)



Source : INSEE - Recensement rénové 2013 - Population légale au 1er janvier 2016
© Systèmes d'information - Techniques numériques - TNT 2016



Une culture intercommunale
et une intégration des questions énergétiques
ancrées dans la collectivité

1986
1^{er} POS
inter-
communal

2002
Agenda 21

2003
1^{er} Plan Climat

2011
Sixième
révision du
PLUi

2015
Label Cit'ergie

Objectif :
Réduire la part
modale de la voiture
à 60% en 2020

DEPLOYER ET
PROMOUVOIR LES
TRANSPORTS
COLLECTIFS ET LES
MODES DOUX

Objectif :
Construire 67% des
logements en
renouvellement
urbain

CONSTRUIRE UN
TERRITOIRE ECONOME
EN ENERGIE ET EN
ESPACE

Objectif :
Réduire les déchets
de 7 à 10% entre
2010 et 2020

REDUIRE ET VALORISER
LES DECHETS

SUIVRE ET EVALUER LA
TRANSITION
ENERGETIQUE

Objectif :
Territoire
à énergie
positive

ADAPTER LE
TERRITOIRE AUX
CONSEQUENCES DU
CHANGEMENT
CLIMATIQUE

SENSIBILISER ET
ACCOMPAGNER LES
ACTEURS DU
TERRITOIRE

RECHERCHER
L'EXEMPLARITE DE LA
COLLECTIVITE

DEVELOPPER LES
ENERGIES
RENOUVELABLES

Objectif :
Atteindre 1 000
rénovations
énergétiques de
logements par an
d'ici 2020.

Objectif :
Transposer les
objectifs nationaux
sur le patrimoine de
la collectivité

Objectif :
Porter à 32% la part
des énergies
renouvelables dans
la consommation
énergétique du
territoire en 2030

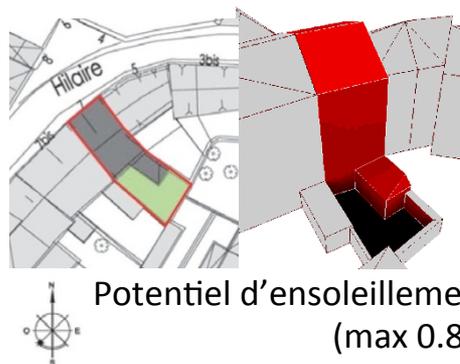
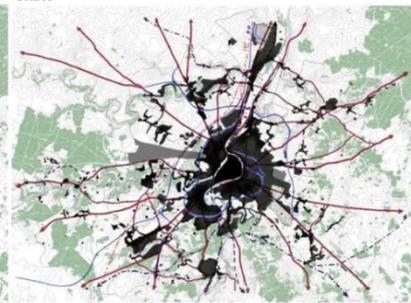
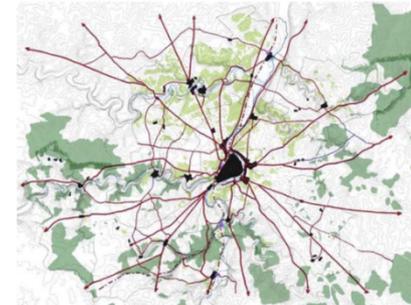
Le PLUi de Grand Poitiers ne fait pas de la qualité énergétique un régime d'exception ouvrant droit à des bonus mais la normalité attendue.

Thème abordé dans toutes les pièces constitutives du PLUi :

- cité en premier dans le Projet d'aménagement et de développement durables (PADD) ;
- repris dans les orientations d'aménagement et de programmation (OAP) territoriales (commune / quartiers) et thématiques (renouvellement urbain et patrimoine) ;
- cadré par le Règlement pour interdire les projets non souhaités

Une répartition équilibrée est à définir entre OAP (compatibilité) et règlement (conformité) avec comme constat que l'application pendant des décennies de règles purement métriques ont conduit à avoir les villes, les quartiers et les maisons d'aujourd'hui...

Or, il nous est demandé autre chose...



COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

Carre de Vie / Déplacements / Habitat / urbanisme / Sports / Economie / Tourisme et patrimoine / Grands Projets / Grand Poitiers

Patrimoine architectural

Rénovation du patrimoine ancien

Dans Grand Poitiers, l'espace urbain mêle bâtiments anciens et modernes. Le renouvellement urbain passe par l'aménagement des nouvelles zones d'habitations ou d'activités mais aussi par la rénovation des bâtiments existants, en respectant les contraintes urbaines. Le Plan Local d'Urbanisme (PLU) ou le Plan de Sauvegarde et de Mise en Valeur (PSMIV) par exemple.

2 objectifs essentiels sont à concilier partout, en trouvant à chaque fois le bon équilibre :

- veiller à ne pas dénaturer le patrimoine,
- faire en sorte qu'il corresponde à des usages pour qu'il continue à vivre.

Grand Poitiers a défini 2 guides :

- pour la rénovation énergétique des bâtiments anciens,
- pour les reprises de toitures en bois dans le bâti ancien.

A TÉLÉCHARGER

- Guide de la rénovation énergétique des bâtiments anciens - PDF 27 Mo
- Guide sur les reprises de toitures en bois dans le bâti ancien - PDF 20 Mo

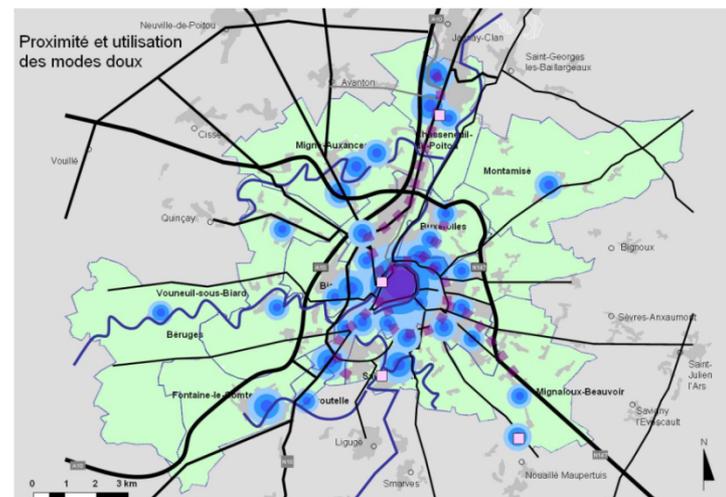
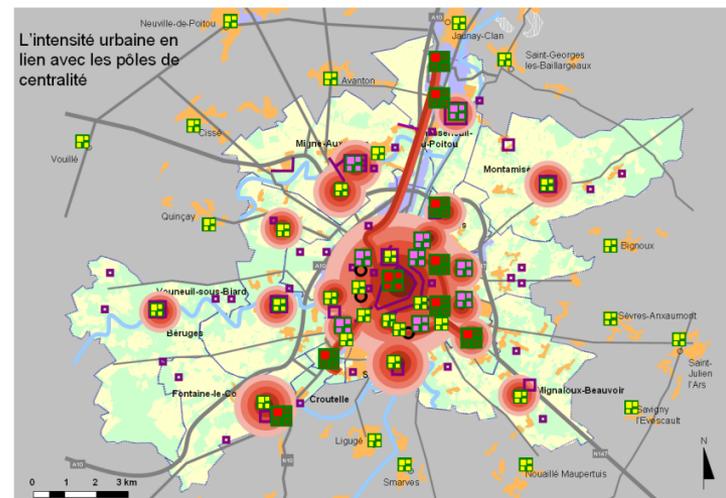
Les actions conduites en matière d'urbanisme concourent à l'efficacité de la question énergétique notamment :

- **l'accroissement de l'intensité urbaine** aux abords des pôles de proximité,
- **la priorité du développement en renouvellement** et donc la limitation forte du développement urbain dans les écarts,

Ainsi les usages actifs en matière de mobilité sont favorisés à partir de distances plus courtes.

Quelle organisation pour quels résultats ?

- un dialogue Agglo – Communes fréquent impératif. Ce sont les maires qui signent les autorisations d'urbanisme, ils doivent donc valider les prescriptions (plus de 150 rencontres en trois ans de procédure).
- un arbitrage pour les « cas difficiles » à l'échelon de l'agglomération (bureau de Grand Poitiers) pour sortir de l'éventuelle opposition duale Agglomération – Commune ou Urbain – Rural...
- des explications sur les attendus du PLUi aux partenaires de la construction lors de la procédure (rencontre architectes, promotion immobilière...)



Le PLUi de Grand Poitiers décline :

- **des droits des habitants** (droit à la lumière naturelle, des espaces de respiration extérieurs, la possibilité de choisir son mode de déplacement...),
- **des devoirs des aménageurs** (efficacité énergétique...).

Ils sont appréhendés de manière qualitative et discutée le plus tôt possible entre collectivités (Grand Poitiers, communes) et porteur de projet afin d'imaginer des bâtiments agréables à utiliser qui s'insèrent avec cohérence dans le tissu urbain.

Sont notamment vus les engagements suivants :

- la localisation des masses bâties et les orientations,
- les modalités d'accès, de stationnement, de circulation interne pour les modes doux,
- une notice de calcul d'efficacité énergétique calée sur l'AVP ou l'engagement d'une attestation par un organisme agréé.

BBC Montamisé



Logements collectifs BBC - Migné-Auxances



Maisons passives - Migné-Auxances



Maison BBC – Mignaloux-Beauvoir



BBC Minergie - Vouneuil-sous-Biard

En plus, la charte définit des engagements lors du Permis de construire :

- fournir les éléments d'organisation intérieure du programme pour vérifier le respect de l'AVP.

En plus, la charte demande lors de l'accueil des premiers habitants :

- la création d'un livret d'accueil décrivant les bonnes pratiques à adopter en matière d'utilisation du chauffage et des différentes sources d'énergie, la gestion raisonnée de l'eau, des déchets (recyclage), l'utilisation du vélo et des commodités offertes par le programme.

La dynamique du développement de l'urbanisation est cadrée par le PLUi.
La réalisation effective du projet passe également par d'autres outils mis en place :

- Formation des services instructeurs pour mieux appréhender ces questions / Rencontres régulières entre chargés d'urbanisme sur des cas concrets et des interprétations de la qualité attendue par le PLUi (1 par trimestre par groupe de 3 communes),
- Opération programmée d'amélioration de l'habitat Renouvellement Urbain (OPAH RU) 2016-2020,
- Programme habiter mieux, etc...



Résidence Caravelle Ecoquartier des Monrgorges Poitiers – espace de compostage partagé – Recharge véhicules électrique – Mise en place d'une chaufferie bois mutualisée pour plusieurs résidences



2011

2013





Contacts :

Thomas HONORÉ
thomas.honore@grandpoitiers.fr

Frédéric GUILLOT
frederic.guillot@grandpoitiers.fr

www.grandpoitiers.fr